

**MAIRIE DE POINVILLE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 JUILLET 2022**

**L'an deux mil vingt-deux, le Vingt-cinq Juillet à vingt heure et trente minutes,**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le douze Juillet deux-mil-vingt-deux, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la mairie sous la présidence de Monsieur Daniel LEHÉRISSÉ, Maire.

*Présents* : M. LEHÉRISSÉ Daniel, Mme FOURET Martine, Mme BRUNEAU Séverine, M. PEILLON Emmanuel, Mme DUPRÉ Armelle, M. MARTEGANI Franck, M. GUILLONEAU Bruno, M. CARREAU Gilles, M. GUICHARD Pascal.

Formant la majorité des membres en exercice. Le quorum est atteint.

La séance est déclarée ouverte.

Absentes excusées :

- Mme ALLARD Béatrice
- Mme GUINÉ-TESSIER Maryline

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme FOURET Martine a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

**Le secrétariat est assuré par** : Madame Martine FOURET

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de membres votants : 9  
POUR : 9  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Début de séance : 20h30

Fin de séance : 21H52

Délibération N°2022-07-33 : Avis sur le parc éolien de la Butte St Liphard (Oinville - Janville)

**Le Conseil Municipal :**

Vu l'avis de la MRAE sur le projet

*Vu l'article R.181-38 du code de l'urbanisme précisant que « Dès le début de la phase d'enquête publique, le préfet demande l'avis du conseil municipal des communes mentionnées au III de l'article R. 123-11 et des autres collectivités territoriales, ainsi que de leurs groupements, qu'il estime intéressés par le projet, notamment au regard des incidences environnementales notables de celui-ci sur leur territoire. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique. »*

L'avis sur le projet de parc éolien de la « Butte Saint-Liphard » concerne le renouvellement de 4 éoliennes et l'ajout de 2 éoliennes supplémentaires sur le parc.

Le projet porte sur l'installation de 6 aérogénérateurs de 2,2 MW pour une puissance totale de 13,2 MW.

Envoyé en préfecture le 26/07/2022

Reçu en préfecture le 26/07/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 028-212803001-20220725-2022\_07\_33-DE

**Décide à l'unanimité :**

**- D'émettre un avis favorable concernant le projet parc éolien de la « Butte Saint Liphard » sur les communes de Oinville Saint Liphard et Janville-en-Beauce .**

Fait et délibéré le 25/07/2022  
Pour extrait certifié conforme,  
Daniel LEHÉRISSÉ  
Maire de Poinville

Certifié exécutoire compte tenu de  
La transmission en Préfecture le 26/07/2022  
La publication le 26/07/2022

